

Les organismes de formation

Pour cette fiche nous distinguerons :

- Les organismes en charge de la formation des personnels de la fonction publique d'État (ENSSIB, CRFCB, URFIST)
- Les organismes en charge de la formation des personnels de la fonction publique territoriale (CNFPT, INET, ENSSIB, CRFCB)

1. L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques



Succédant directement à l'École nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB, créée en 1963), l'ENSSIB a été créée et organisée par le décret n°92-25 du 9 janvier 1992, qui lui confère le statut d'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) en tant que Grand établissement.

Sous la tutelle directe du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'école a son siège à Villeurbanne (Rhône). Elle est dirigée depuis octobre 2019 par Nathalie Marcerou-Ramel. Elle est administrée par un conseil d'administration qui statue par ses délibérations sur les orientations générales de l'Établissement et les programmes ainsi que par un conseil scientifique qui est consulté sur les orientations de la formation initiale et continue.

Le décret de 1992 a surtout été l'occasion de modifier, outre son statut administratif, le champ d'action d'un établissement qui liait son identité au métier de bibliothécaire stricto sensu :

« L'école s'est progressivement ouverte aux sciences de l'information et aux évolutions de la profession [...] elle a progressivement étendu son champ de formation, en partenariat avec les universités lyonnaises »¹. Formation initiale, formation continue, centre de ressources, tels sont les axes de la politique menée par une structure qui répond à la fois à une demande institutionnelle historique (celles des bibliothécaires) et aux exigences plus transversales d'un Grand établissement public.

1.1. La formation initiale

1.1.1. La formation post-concours

L'ENSSIB assure la formation initiale des personnels scientifiques des bibliothèques, c'est-à-dire des conservateurs d'État et de la ville de Paris. Les élèves conservateurs suivent une formation initiale de 18 mois² aboutissant au Diplôme de conservateur des bibliothèques (DCB), délivré par le MESR. Cette formation « vise à préparer les futurs conservateurs à leurs fonctions d'encadrement des bibliothèques, en tant que cadres scientifiques capables de s'adapter à tout type d'établissement et à la diversité des profils de poste proposé »³. Pendant leur scolarité, ils ont le statut de conservateur stagiaire. Les conservateurs d'État et de la ville de Paris sont nommés après leurs études sur un poste alors que les conservateurs territoriaux sont inscrits sur une liste d'aptitude. Il est important de préciser qu'un certain nombre de postes de conservateurs d'État sont réservés chaque année pour un concours, ouvert sur titre, notamment aux archivistes paléographes diplômés de l'École nationale des Chartes.

L'ENSSIB assure également la formation initiale des bibliothécaires d'Etat ainsi que, par convention, des fonctionnaires de la Ville de Paris.

Les lauréats du concours de bibliothécaire ne sont pas soumis aux mêmes règles⁴. Ils sont affectés sur un poste dès la réussite du concours et suivent une formation de 6 mois à l'ENSSIB. Suite à cette formation post-recrutement, ils reçoivent une certification et intègrent leur établissement d'affectation.

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles et managériales applicables à l'ensemble des situations que peuvent rencontrer les futurs bibliothécaires au cours de leur carrière.

NB : Selon le concours que vous préparez, il est intéressant de consulter le programme de la formation initiale que vous êtes susceptible de recevoir à l'ENSSIB, à l'INET ou

¹ C. Pavlidès, « Formation, information, réseaux professionnels », Le métier de bibliothécaire, Paris, 2010, p. 454

² Cette durée est réduite à 6 mois pour les conservateurs promus dans le corps

³ Extrait de la page de l'ENSSIB, <https://www.enssib.fr/l-offre-de-formation/diplome-conservateur-de-bibliotheque>
Consulté le 14/07/2024

⁴ Arrêté du 11 mai 2010 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531> Consulté le 14/07/2024

encore au CNFPT. Les programmes donnent une juste idée des compétences attendues d'un professionnel des bibliothèques aujourd'hui. En avoir connaissance montre également que vous vous projetez dans votre carrière professionnelle.

1.1.2. Les masters de l'ENSSIB

Les activités de formation de l'ENSSIB touchent également à la sphère universitaire, grâce à la délivrance de diplômes nationaux. L'ENSSIB propose une offre de formation initiale en Sciences de l'information et des bibliothèques qui s'articule autour de 3 mentions et 6 parcours de master. Ces masters sont accessibles sur dossier à tous les étudiants possédant une licence⁵.

1.2. La formation continue

Autre axe important, la formation continue proposée par l'ENSSIB s'insère dans une politique publique d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, consacrée notamment par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique. L'ENSSIB propose son offre de formation continue aux professionnels des bibliothèques et de la documentation, ce qui la rend complémentaire de l'offre des Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB). Travaillant en partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle propose une offre de formation qui reprend les thèmes principaux et quotidiens des cadres des bibliothèques :

- Communiquer-Valoriser
- Piloter-Manager-Accompagner le changement
- Ouvrir la science et les données
- Réinventer les espaces
- Accueillir et former
- Conserver et faire vivre les collections

NB : Consulter l'offre de formation de l'ENSSIB et des autres organismes de formation est un bon moyen de prendre connaissance des sujets qui intéressent aujourd'hui les professionnels des bibliothèques⁶.

Cette formation continue est assurée en présentiel, mais certains stages peuvent également faire l'objet d'une formation à distance ou avoir un déroulé mixte (présentiel et distanciel). Ces stages peuvent se dérouler à l'ENSSIB ou sur site en étant réalisé sur mesure pour les établissements demandeurs (stage intra).

⁵ <https://www.enssib.fr/l-offre-de-formation/masters> Consulté le 14/07/2024

⁶ <https://www.enssib.fr/l-offre-de-formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/acces-thematique> Consulté le 14/07/2024

Afin de valoriser les formations continues, de centraliser l'offre et d'assurer une plus grande visibilité à ces initiatives, l'école a mis en place en février 2011 le portail BIBDOC⁷, portail pour la formation continue des professionnels de l'Infodoc, en partenariat avec les CRFCB, les Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), l'École nationale des Chartes, la BnF, l'ABES, l'INIST-CNRS et Lecture jeunesse.

1.3. Centre de ressources

Pilote dans la formation, l'école se distingue également par la multiplicité des ressources qu'elle met à la disposition de la communauté des professionnels et des universitaires.

1.3.1. Une expertise documentaire nationale

La bibliothèque de l'ENSSIB est Pôle associé de partage documentaire de la BnF dans le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques. En complément d'un fonds très spécialisé, elle a ouvert en 2007 une bibliothèque numérique⁸.

1.3.2. Un Pôle éditorial multi supports

L'ENSSIB est chargée de la rédaction et de l'administration du Bulletin des Bibliothèques de France (BBF) depuis 1991. Il faut noter que le BBF cesse sa parution papier avec son dernier numéro de juillet 2019 « Habiter la bibliothèque ». Une nouvelle formule exclusivement en ligne est désormais accessible⁹.

Les Presses de l'Enssib publient, depuis 1993, des ouvrages pour l'ensemble des communautés professionnelles des sciences de l'information et des bibliothèques. Leur catalogue, avec plus de 130 titres, s'enrichit d'une dizaine de nouveautés par an, réparties entre 3 collections complémentaires qui incarnent les axes forts de l'école : la transmission de la culture professionnelle et de ses enjeux, la recherche et les études fondamentales, une réflexion approfondie sur le monde numérique. »¹⁰ Trois collections ont été créées : La numérique, La boîte à outils, Papiers¹¹.

1.3.3. Au service des professionnels

Enfin, l'ENSSIB se positionne comme l'interlocuteur de référence pour les professionnels des bibliothèques. C'est dans cette optique qu'elle propose gratuitement un service de

⁷ <http://www.formations-bibdoc.fr/formations> Consulté le 14/07/2024

⁸ <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/ressources-documentaires/> Consulté le 14/07/2024

⁹ <https://bbf.enssib.fr/sommaire/2020/1> Consulté le 14/07/2024

¹⁰ <https://presses.enssib.fr/presses-en-quelques-mots> Consulté le 14/07/2024

¹¹ <https://presses.enssib.fr/> Consulté le 14/07/2024

questions-réponses, ouvert à tous et donnant accès à une base de connaissance, un service qui rassemble toutes les offres d'emplois et de stages, qui recense toutes les annonces disponibles, un agenda professionnel répertoriant les manifestations scientifiques et un service de veille documentaire (Le fil du BBF¹²). Parmi les nombreux services et ressources, on trouve une plateforme des projets de bibliothèques ou de centres de documentation, une base de constructions de bibliothèques, des guides thématiques.

2. Les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB)



Les 12 Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) s'organisent dans un cadre régional ou inter-régional. Réseau d'échanges et de contacts opérant la rencontre entre professionnels issus de différentes bibliothèques, les CRFCB sont nés à la fin des années 1980 d'un double besoin : « assurer à la fois les préparations aux concours d'Etat (notamment en B) et la formation au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) »¹³. Se dessinait donc, à l'origine, une complémentarité avec la politique de formation de l'ENSB, tournée vers les formations post-concours de catégorie A. Les mutations induites par la disparition du CAFB et la professionnalisation des concours de catégorie B et C ont conduit les centres à repenser leur offre. Aujourd'hui, les missions des CRFCB s'articulent autour de quatre axes :

- Mission de formation initiale à travers la préparation aux concours et aux examens professionnels et actions de formation continue pour l'acquisition et/ou le perfectionnement de connaissances ;
- Mission d'étude et d'orientation en participant aux enseignements des formations initiales diplômantes (DU, DUT, DEUST) et à l'insertion professionnelle ;
- Mission de documentation en proposant des fonds spécialisés dans le domaine

¹² <https://bbf.enssib.fr/le-fil-de-l-actu> Consulté le 14/07/2024

¹³ C. Pavlidès, op.cit., p. 457

des bibliothèques ;

- Mission d'information qui s'appuie sur des conférences, des journées d'étude, des colloques.

Chaque centre possède un ancrage territorial qui tend à le distinguer, aussi bien dans son rattachement administratif que dans les objectifs qu'il vise. MédiaLille est, par exemple, un département rattaché administrativement à la Direction de la Formation Continue et de l'Alternance (DFCA) de l'Université de Lille. Il organise des actions de formation continue, destinées aux personnels des bibliothèques des universités, des communes et des départements, ainsi que des personnels de bibliothèques associatives ou relevant du secteur privé. Médiaquittaine propose un diplôme universitaire « Littérature de jeunesse en bibliothèque — médiathèque ». La force de ce réseau est, par conséquent, de conserver une identité propre en valorisant des actions locales tout en s'unifiant à l'échelle nationale pour fournir un socle de compétences, de savoirs, de correspondants capables de répondre à tous les types de demandes.

À noter : le CRFCB de Paris — Île de France (Médiadix) assure la formation initiale post-concours des Bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale, seul concours de cadre B donnant lieu à une formation initiale post-recrutement.

Plusieurs centres régionaux sont également partenaires de l'Association des Bibliothécaires de France pour la préparation au diplôme d'Auxiliaire des Bibliothèques. C'est le cas notamment de BibliAuvergne, de MédiaMéditerranée (Région Sud) et de Médiad'Oc.

Les 12 centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques sont subventionnés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que par le Ministère de la Culture via les DRAC. D'autre part, depuis 2013-2014, ils signent une convention-cadre avec les établissements de rattachement (universités) visant à assurer leur financement, à promouvoir le réseau et encourager ses actions de coopération et de mutualisation.

A la rentrée universitaire 2021, sur financement du MESR et en partenariat avec le réseau des URFIST et l'INIST-CNRS, le réseau des CRFCB a ouvert une plateforme de formation à distance dédiée à la documentation, aux métiers des bibliothèques et à l'information scientifique. Callisto-formation a pour ambition de devenir la plateforme de formation de référence sur ces thématiques¹⁴.

3. Les Unités Régionales de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST)

¹⁴ <https://callisto-formation.fr/>



Les Unités Régionales de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) forment un réseau national tout en étant rattachées respectivement à sept établissements universitaires implantés dans des sites importants¹⁵. Créées en 1982, elles répondent à un double défi : former le personnel des bibliothèques ainsi que le public universitaire (étudiants de 3e cycle et enseignants) à l'information scientifique et technique, et plus généralement les sensibiliser aux nouvelles technologies et problématiques liées à l'IST. Elles sont placées sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Concrètement, les URFIST s'engagent à :

- Sensibiliser aux enjeux de la communication scientifique
- Former aux technologies et à l'information scientifique et technique
- Concevoir et réaliser des supports pédagogiques
- Pratiquer une veille sur toutes ces questions

Les URFIST veillent donc à former les personnes ressources au sein des universités, favorisant une circulation optimale des connaissances. Ces services, à vocation interuniversitaire, s'adressent très spécifiquement à des publics spécialistes (doctorants, enseignants-chercheurs, professionnels de la documentation) capables de (re) transmettre verticalement l'expertise reçue. À l'image des CRFCB, le réseau national des URFIST combine approche locale et missions nationales.

4. L'institut national des études territoriales (INET)

¹⁵ Bordeaux, Lyon, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse



Situé à Strasbourg, l'Institut national des études territoriales (INET) forme et accompagne depuis 1997 les cadres de direction en poste et en devenir des collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants.

L'INET est le pôle de compétences « management stratégique de l'action publique territoriale » du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). À ce titre jusqu'en 2015 il partageait la formation des conservateurs territoriaux avec l'ENSSIB, compétence qu'il assure seul dorénavant.

L'INET assure la formation :

- Initiale des lauréats des concours d'administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs des bibliothèques, conservateurs du patrimoine ;
- Continue des cadres supérieurs des collectivités territoriales de toutes filières : administrative, technique, culturelle ou encore médico-sociale.

L'INET, en lien avec la direction des concours et de la mobilité des cadres de direction du CNFPT, accompagne les cadres de direction tout au long de leur carrière professionnelle : orientation formative, conseils sur le parcours professionnel, aide à la mobilité.

L'INET contribue également à la réflexion collective sur les questions territoriales en produisant des études, ouvrages, en organisant des événements.

Ces informations sont issues de la présentation de l'INET¹⁶.

¹⁶ <https://inet.cnfpt.fr/inet/presentation-inet/propos-inet> Consulté le 14/07/2024

Consulter le programme de la formation des conservateurs territoriaux des bibliothèques : <https://inet.cnfpt.fr/formation-initiale/scolarite-linet/une-formation-professionnalisante/formation-conservateurs-bibliotheques> (consulté le 14/07/2024).

5. Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)¹⁷



Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il a trois missions principales : la formation, l'observation et l'organisation des concours des cadres d'emplois A+.

Sa mission principale est de construire et de délivrer les formations initiales obligatoires, mission dont le contenu a été enrichi par la loi du 19 février 2007. Ces formations bénéficient désormais à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle : les formations d'intégration, les formations de professionnalisation, les formations réglementées, adaptées aux exigences et contraintes des différents métiers de la fonction publique territoriale.

Le CNFPT conçoit et dispense également des formations non obligatoires pour l'agent, qui lui permettent d'être acteur de sa promotion : les formations de perfectionnement, les formations diplômantes ou certifiantes, les préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Le CNFPT organise plusieurs concours de la fonction publique territoriale : administrateur territorial, conservateur du patrimoine, conservateur des bibliothèques, ingénieur en chef. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED). Tous les autres concours et examens professionnels sont organisés depuis le 1^{er} janvier 2010 par les centres de gestion (CDG).

¹⁷ <https://www.cnfpt.fr/> Consulté le 14/07/2024

Le CNFPT assure la publicité de tous les emplois de cadres de direction et accompagne les fonctionnaires pris en charge.

Le CNFPT a développé une offre de formations à distance, accessibles depuis la plateforme FormaDist. L'accès aux contenus est réservé aux agents territoriaux après création d'un compte (moncompte.cnfpt.fr).

Le CNFPT a pour objectif d'être un centre d'étude et d'observation de la vie publique locale, engagé dans la prospective.

Deux outils y contribuent :

- l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences territoriales : il produit et met à disposition des agents, des élus et des collectivités, de nombreuses études qualitatives et quantitatives ainsi que de nombreux guides pratiques, méthodologiques et outils en ligne. L'Observatoire se place ainsi en acteur incontournable de la réflexion et du débat sur l'avenir de la fonction publique territoriale ;
- un répertoire incluant une analyse dynamique de l'ensemble des métiers territoriaux relevant des collectivités par ailleurs, afin de mieux appréhender les besoins des employeurs et les pratiques professionnelles.

Découvrez le film institutionnel du CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/nous-connaitre/nos-missions/champs-daction/film-institutionnel-du-cnfpt/national> (consulté le 14/07/2024)